INFORMATIONS PRATIQUES

DEME

Lieux de formation :

Montpellier 65 places financées région

Béziers Sous réserve d'ouverture de places région

Dates à retenir :

Inscriptions en ligne Du 15/09/21 au 25/02/22 Début de formation Octobre 2022 Epreuve écrite de niveau mars 2022 Fin de formation 31/05/2024

Epreuve écrite date en cours de définition

Epreuve orale 25-26/04/22 ou 28-29/04/22

d'admission

d'admissibilité*

Limite pour dépôt des dossiers de candidatures 25/02/2022

MODALITÉS D'ACCÈS EN FORMATION ET PRÉREQUIS

Avoir 18 ans au moment de la mise en stage.

Il est nécessaire de réaliser les épreuves de sélection.

TARIFS

Frais de dossier : 65 € (non remboursable)

Frais de sélection orale : 100 €

Frais à l'entrée en formation : Coût annuel : 400 €/an

Pour les candidats en voie directe : l'enseignement est pris en charge par la Région Occitanie.

ATTENTION: Les 65 places de formation initiale agréées et financées par la Région Occitanie sont réservées à des publics de jeunes en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi.

Cette formation est éligible au CPF : Code 311047

Pour les formations en Cours d'Emploi ou en Congé Individuel de Formation, l'enseignement n'étant pas pris en charge par le Conseil Régional, nous facturerons l'enseignement théorique (950h x 12€) (susceptible d'évoluer).

OUELOUES CHIFFRES

Taux d'obtention au diplôme d'État : 95,3% de réussite en 2021.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

La Bourse Région, aide financière spécifique à la formation de moniteur-éducateur, est attribuée par la Région Occitanie, sous condition de ressources, ne se cumule avec aucun autre financement et ne donne pas droit à la sécurité sociale étudiante. Pour en savoir plus : http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

CONTACTS IMPORTANTS

Modalités, inscriptions et aspects administratifs :Carole BERENGER cberenger@cemea-occitanie.org

Référente pédagogique : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org
Référente Handicap sur site : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org











^{*} Il s'agit d'une épreuve écrite de sélection portant sur les motivations. Cette épreuve concerne tous les candidats, ceux qui ont eu la moyenne à l'épreuve écrite de niveau et ceux qui en auront été dispensés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007.